



## **Politique de l'AZAC en matière de contact humain et animal**

Approuvé : octobre 2006

### **Préambule**

Le contact avec les animaux peut procurer une expérience éducative précieuse aux visiteurs et à ceux qui participent aux programmes éducatifs publics des parcs zoologiques et aquariums. Presque tout contact avec d'autres organismes vivants, que ce soit des animaux ou d'autres humains, contient un certain risque de propagation de maladie. Les opportunités de contact animal pour le public peuvent présenter un risque accru mais celui-ci peut être contrôlé avec des précautions raisonnables. La propagation de zoonoses peut être évitée avec des examens appropriés et des programmes de quarantaine ainsi que le lavage de main ou les techniques sanitaires sur le lieu de contact.

### **Définitions**

Les opportunités de contact réfèrent aux situations dans lesquelles il y a un contact physique direct entre les animaux et les gens.

Les zoonoses sont les maladies pouvant être transmises des animaux aux humains.

### **Politique**

L'AZAC encourage l'utilisation d'animaux appropriés dans les opportunités de contact avec le public. Tous les établissements fournissant des opportunités de contact doivent prendre des précautions raisonnables pour interdire le mauvais traitement des animaux et pour promouvoir la santé publique. Les établissements doivent tenter dans la mesure du possible de limiter le risque et la propagation de maladies venant des animaux sous leurs soins aux employés ou au public.

### **Lignes directrices de la politique**

- Des rambardes et des barrières doivent être bâties dans tous les endroits où le public pourrait être en contact avec tout animal autre que ceux appropriés pour les démonstrations publiques ou dont la nature les prédisposerait à ce contact.

- Les animaux potentiellement dangereux doivent être gardés dans des installations qui préviennent le contact physique avec le personnel et les visiteurs, à moins qu'une évaluation complète des risques ait déjà été faite et que ces résultats aient été utilisés pour mettre des procédures en place, ce qui diminue la probabilité d'attaques sur les préposés aux soins et sur les visiteurs quand le contact est permis.
- Dans les endroits où le contact direct entre les animaux et le public est promu, les animaux concernés doivent être sélectionnés avec attention, surveillés, traités humainement et avec respect en tout temps. Le personnel doit être disponible et visible en tout temps pour assurer ceci et pour superviser le comportement du public.
- Dans les endroits où le contact direct entre les animaux et le public est promu, des installations sanitaires et/ou le lavage des mains doivent être fournis et le public doit être encouragé à les utiliser.
- Les animaux dans les programmes de contact doivent être examinés sur une base régulière pour assurer qu'ils sont sans infection transmissible aux personnes. Il doit y avoir des programmes réguliers de nettoyage d'excréments et d'autres débris dans les aires de contact auxquelles le public a accès.
- Les animaux, exposés dans une aire où le public peut entrer et où il est encouragé à avoir un contact direct avec eux, doivent avoir une aire séparée dans laquelle ils peuvent se retirer et être isolés du public. Les repas des animaux de contact doivent être supervisés par le personnel pour assurer que les besoins nutritionnels des animaux sont satisfaits.
- Les animaux dans une aire de contact doivent être régulièrement contrôlés par le personnel des installations pour assurer qu'ils ne sont pas devenus agressifs, ce qui mettrait le public en danger. Les installations devraient avoir des protocoles en place pour faire face aux comportements agressifs des animaux.
- Les animaux qui paraissent dans les présentations accompagnés d'un gardien ou qui sont utilisés dans des présentations en dedans ou en dehors des installations et qui sont en contact avec le public, seront considérés comme étant des animaux dans les aires de contact et doivent recevoir les mêmes règles d'hygiène et de supervision alimentaire. Ceci inclut les animaux paraissant lors de visites en auto où l'alimentation est permise et fait partie de l'expérience des visiteurs, et aussi ceux dans les établissements qui permettent aux visiteurs de nourrir les animaux ou d'être en contact avec ceux-ci à travers une barrière.
- Une révision de la situation doit être entreprise si un membre du public est blessé dans une situation de contact.